

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Albert Fol, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire. Cette séance s'est tenue exceptionnellement dans ce lieu en raison de la nécessité de pouvoir assurer l'accueil du public dans de bonnes conditions de sécurité.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de conseillers municipaux présents :	27
Nombre de conseillers municipaux votants :	29
Date de convocation du Conseil Municipal :	16/03/2026

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, M. David EXCOFFIER, Mme Hélène ANSELME, M. Amar AYEBO, Mme Virginie LACAS, M. Emmanuel SOGNO, Mme Elisabeth DEAL, M. Sébastien BURETTE, MM. François FAVRE, Claude LEPERS, Mme Renée RICHARD, MM. Jean-Pierre MORETTI, Sylvain LANGE, Mme Laurence GROSJEAN, MM. Anthony SCIASCIA, Olivier JOLY, Mme Carole DUPONT, MM. Tommaso MENNILLO, Frédéric BARANSKI, Mme Céline MOREL, M. Aurélien GENDROT, Mme Alexandra DALLIERE, M. Matthieu WANNER, Mmes Valentine HUMBERT, Stéphanie DEGRAND, Mathilde FAVRE, Elisa CHEVREUX Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Gabrielle FRAISSARD à Mme Alexandra DALLIERE
Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX à M. François FAVRE

Mme Mathilde FAVRE est élue secrétaire de séance.

DCM20260320-05

OBJET : ELECTION EXECUTIF (5.1) – Election des adjoints

Comme prévu à l'article L2122-7-2 du CGCT, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L2122-4 et L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales).

DCM20260320-05

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de s'accorder à déposer des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'Adjoints à désigner.

Une seule liste se présente : **M. David EXCOFFIER**

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints.

Il est procédé à l'élection des adjoints.

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 00

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 29

Majorité absolue des suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- Liste de M. David EXCOFFIER29 VOIX

DECISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE que la liste de M. David EXCOFFIER a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés par vote à scrutin secret ;

DECLARE que la liste de M. David EXCOFFIER est élue.

Les adjoints suivants sont élus :

- 1^{er} adjoint : David EXCOFFIER
- 2nd adjointe : Hélène ANSELME
- 3^{ème} adjoint : Amar AYEB
- 4^{ème} adjointe : Virginie LACAS
- 5^{ème} adjoint : Emmanuel SOGNO
- 6^{ème} adjointe : Elisabeth DEAL
- 7^{ème} adjoint : Sébastien BURETTE

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Alban MAGNIN



DCM20260320-05